

qui apportent à cette difficile tâche l'abnégation, le courage et le zèle que seule peut inspirer la divine Charité, celle du Verbe de Dieu.

Quelques notes historiques sur les sœurs du Bon-Pasteur—dont le titre canonique est *Congrégation de Notre-Dame de Charité*—intéresseront certainement nos lecteurs, et concilieront à cette œuvre si chère au cœur du divin Sauveur les sympathies des personnes pieuses et zélées pour le salut du prochain.

Cet ordre religieux doit sa fondation au V. Eudes, qui a inauguré la dévotion publique au saint Cœur de Marie, et a été l'un des plus ardents propagateurs de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus.

Comme il prêchait une mission dans la ville de Caen en 1640, des femmes coupables furent si touchées de ses discours qu'elles vinrent le prier de leur donner un lieu de refuge pour faire pénitence. Il les confia d'abord à quelques personnes dévotes, puis, le 25 novembre 1641, il les réunit, dans une maison qu'il loua, sous la conduite de quelques pieuses filles. Trois ans plus tard, le 16 août 1644, il obtint que trois religieuses de la Visitation de la même ville vinssent prendre la direction de la communauté naissante. Au mois de février 1645, il lui donna le nom de *Congrégation de Notre-Dame de Charité du refuge*, la règle de la Visitation et l'habit blanc, qui, dans sa pensée, devait marquer la pureté dont ses religieuses doivent faire une profession spéciale afin de mieux combattre, dans le cœur des pénitentes, le vice opposé. Le 2 janvier 1666, cette congrégation fut érigée en ordre religieux par une bulle du pape Alexandre VII. C'est alors que le V. Eudes voulut consacrer ses religieuses au saint Cœur de Marie. Il leur ordonna de célébrer la fête de ce saint Cœur chaque année, au 8 février, et composa à cet effet un office qui a été approuvé par les Souverains-Pontifes.

L'ordre était beaucoup étendu et rendait partout les plus précieux services, lorsque la Révolution vint fermer toutes ses maisons. Après que la paix fut revenue, les maisons de Caen, de Rennes, de Guingamp, de La Rochelle et de Tours purent seules se reconstituer.

En 1829, le monastère de Tours envoya à Angers une colonie qui devait prendre une extension merveilleuse et donner à l'œuvre du V. Eudes comme une nouvelle vie.

Jusqu'à-là tous les monastères de l'ordre de Notre-Dame de la Charité du refuge étaient restés, à l'exemple des anciens ordres religieux, indépendants les uns des autres. Ils n'étaient unis que par les liens de charité qu'établissent une origine, une fin et des règles communes, et qu'entretiennent des correspondances régulières. En 1835, le pape Grégoire XVI établit que toutes les communautés qui étaient sorties du monastère d'Angers ou qui en sortiraient par la suite, seraient gouvernées par une supérieure générale résidant dans la maison-mère. Il voulait qu'aussi réunies et